



**UNION
POUR LA DÉMOCRATIE
ET LE PROGRÈS SOCIAL**

PRESIDENCE DU PARTI



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Présidence de l'Union Pour la Démocratie et le Progrès Social, "UDPS/TSHISEKEDI" en sigle, Exécutif national du Parti, a tenu, le 21 juin 2020, sous la direction de son Président a.i, l'Honorable Jean-Marc KABUND A KABUND, une réunion extraordinaire élargie aux Députés nationaux et Provinciaux, aux Bureaux des Ligues des femmes et des Jeunes, au bureau de la Commission Electorale du Parti, aux Présidents des Comités Fédéraux de Kinshasa, ainsi qu'aux Représentants des structures informelles de mobilisation du Parti, pour examiner la question liée aux trois propositions de Lois initiées par deux Députés nationaux membres du FCC, portant essentiellement sur le fonctionnement de l'appareil Judiciaire en République Démocratique du Congo.

1. Après avoir parcouru ces trois propositions de Lois et engagé un débat sur ces dernières, l'UDPS/TSHISEKEDI note que ces textes ne viennent pas régler pour l'instant, une quelconque difficulté liée au fonctionnement de l'appareil Judiciaire Congolais. Bien au contraire, ces propositions de Lois ne visent qu'à entamer l'indépendance de la magistrature et ce, au profit du Ministre de la Justice.
2. Par ailleurs, l'analyse approfondie de ces trois propositions de Lois révèle la volonté politique du FCC de procéder à la violation de la Constitution Congolaise pour des calculs politiques tendant à protéger les criminels et ainsi encourager l'impunité. Ces propositions de Lois constituent, ni plus ni moins un recul éhonté sur le plan démocratique et une tentative d'assener un coup dur à la politique actuelle du Chef de l'Etat, qui consiste en l'instauration effective d'un Etat de droit dans lequel tous les citoyens sont soumis à la seule autorité de la loi.
3. L'UDPS/TSHISEKEDI apporte tout son soutien à l'ensemble de l'appareil Judiciaire Congolais. Elle exhorte tous les Magistrats à rechercher et à poursuivre des enquêtes sur tous les dossiers de détournement des deniers publics, de vols ou de corruptions, sans le moindre égard à leurs auteurs.

4. Au regard de la gravité de la situation, prenant l'opinion à témoin, l'UDPS qui a consacré près de quarante ans de lutte pour l'avènement d'un véritable Etat de droit en République Démocratique du Congo, invite le FCC à retirer ses trois Propositions de Lois, jugées inopportunes et inconstitutionnelles tendant à violer le principe de l'indépendance de la magistrature.
5. Au cas où le FCC s'obstinerait dans sa logique d'imposer sa volonté au peuple congolais par un passage en force, l'UDPS se réserve le droit d'opposer à la majorité artificielle du palais du peuple, la majorité populaire, véritable détentrice du pouvoir. A cet effet, elle invite d'ores et déjà toutes les forces vives de la nation à répondre massivement au mot d'ordre qui sera lancé au moment opportun.



Fait à Kinshasa, le 22 juin 2020

Pour la Présidence du Parti

Augustin KABUYA TSHILUMBA



Secrétaire Général